



MUNICIPALITE  
DE ROUGEMONT

Rougemont, le 05 septembre 2011  
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT

Préavis N° 20/2011

**DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'AMÉLIORATION  
DU CHEMIN « LES REVERS – LE PONT-RICHARD »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PRÉAMBULE**

Suite à l'engagement de M. Michel Morier-Genoud comme coordinateur des itinéraires touristiques sur le Commune, il s'avère que divers tracés doivent faire l'objet d'amélioration, dont le chemin « Les Revers – Le Pont-Richard ».

**2. INTÉRÊT DU CHEMIN**

Ce chemin permettant de relier Les Revers au village de Flendruz est très apprécié des hôtes, des habitants et des agriculteurs. De plus, il pourrait être intégré à un projet plus vaste visant à relier Montbovon au Saanenland en suivant le cours de la Sarine.

**3. TRAVAUX**

Les travaux suivants sont prévus :

- Suppression des escaliers dans le secteur amont longeant le ruisseau et création de virages ;
- Stabilisation locale des berges afin de redonner le gabarit nécessaire au tracé ;
- Élargissement du chemin dans son ensemble afin d'obtenir une largeur de 1,2 m ;
- Dans le secteur aval, il sera procédé à une correction du tracé et des profils afin de diminuer la pente ;
- Le revêtement du chemin sera composé de gravier gras et de gravier stabilisé.

Il faut relever qu'en réalisant ces travaux, les coûts annuels dévolus à l'entretien de ce chemin pourront être diminués de manière conséquente.

#### 4. COÛTS ET FINANCEMENT

Dans le cadre de son mandat, M. Michel Morier-Genoud a procédé à une estimation des coûts pour les travaux susmentionnés, dont vous trouvez le détail ci-dessous :

Longueur de l'ouvrage :	275 m
Largeur finale :	1,20
<u>Coûts des travaux</u>	
Génie civil :	CHF 44'900.-
Projet, suivi du chantier	CHF 4'500.-
Abattage d'arbres	CHF 2'000.-
Divers	CHF 5'000.-
<b>TOTAL</b>	<b><u>CHF 56'400.-</u></b>

La Municipalité sollicite donc un crédit de CHF 60'000.-. Aucun emprunt n'est nécessaire, le financement sera assuré par les finances communales par le biais du compte N° 4300.3142.1 « Entretien réseau routier ».

#### 5. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 11 octobre 2011*

- Vu** le préavis N° 20/2011
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.- pour l'amélioration du chemin « Les Revers - Le Pont Richard » ;
- D'accepter le financement tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 05 septembre 2011 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 11 octobre 2011.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
 Le Syndic  Claire-Lise Blum  
 La Secrétaire :  Janick Lenoir



*Municipal délégué : M. André Reichenbach*